

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2008084**

**Signataire : JD/MB**

**OBJET : Convention unique de mutualisation et de mise à disposition de services entre la commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération "Plaine Commune".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le travail de refonte et de simplification des dispositifs en place afin d'aboutir à une convention unique,

Vu le projet de convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et ses annexes,

Considérant que le bureau délibératif de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, le 30 janvier 2008, a autorisé le Président à signer l'ensemble des conventions uniques,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Autorise le maire à signer la convention de mutualisation et de mise à disposition des services avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

ARTICLE 2 : Rappelle sa demande indiquée dans la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 « que la mutualisation des personnels soit de nouveau réfléchi et pas seulement dans le sens ascendant des villes vers la communauté d'agglomération »

ARTICLE 3 : Demande que soit intégré en avenant les conclusions du travail conduit par les services de la commune en relation avec ceux de la communauté d'agglomération pour ce qui est des domaines non transférés

L e Maire